

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Le neuf avril deux mille quinze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

### Etaients présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, DUVAL Gérard, adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO Corinne, VANIER Pascaline,

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, conseillers municipaux.

### Excusé(s) absent(s) donnant pouvoir :

Mme HAUGUEL Stéphanie pouvoir à Mme BACHELEY Françoise,

Mme OUTURQUIN Béatrice pouvoir à M. FONTANIE Guy,

M. FLEURY Philippe pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,

M. ROSE Marc pouvoir à M. GERON Michel.

Absent(s) :

Soit 19 membres présents - 4 pouvoirs - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : M. CARLIERE Frédéric.

Deux auditeurs assistent aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 14 avril 2015

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.  
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

*Au préalable de la séance, M. Fontanié tient à faire passer le message suivant à ses collègues.*

*La baisse des dotations de l'Etat annoncée depuis bien des mois s'est traduit dès cette année par une diminution de 52 000 € au niveau de nos recettes, somme non négligeable pour notre petite ville.*

*Afin de permettre un investissement dans de nouveaux travaux, de maintenir un service public de qualité à notre population, il conviendra de faire des efforts, de chercher toutes les pistes de mutualisation possible, d'être à l'affût des réductions de charges supportées par le budget.*

### Question n° 1 : Examen et vote des subventions aux associations pour l'année 2015

*M. Duval expose le travail de la commission « communication - animations », qui s'est fait en liaison avec la baisse des dotations de l'Etat.*

*Une diminution de 10 % des subventions supérieures à 500 € (à l'exception de celle attribuée à l'association « Ecole dans le village ») est avancée.*

*Une réflexion est en cours sur l'utilisation des locaux communaux par les différentes associations, certaines ayant des locaux qui leur sont entièrement dévolus et d'autres les utilisant épisodiquement.*

*Ces mises à disposition génèrent des charges non négligeables dans le budget de la commune.*

*Une répartition en tenant compte de critères communs au fonctionnement des associations a déjà été étudiée. Cette approche a pour certaines donné des résultats dévastateurs dans le calcul de l'aide communale.*

#### **Les élus valident la proposition de la commission.**

Une provision de 3 630 € pour des demandes exceptionnelles est adoptée.

Les crédits ainsi alloués au budget sont de 26 000 €. A ce chiffre s'ajoutent les dotations aux coopératives scolaires maternelle et élémentaire respectivement d'un montant de 3 300 € et 4 500 €.

### Question n° 2 : Examen et vote des budgets :

*Au prime abord de l'examen, M. Malo fait part de regrets, l'examen en conseil municipal de travail du projet de budget n'a pas fait l'objet d'une convocation individuelle.*

*M. Fontanié lui répond que ce conseil a été annoncé au travers d'un compte-rendu de municipalité envoyé à tous les conseillers.*

*Mme Chédru fait état d'un rappel de la date lors de la commission finances à laquelle M. Malo a assisté.*

#### **Après examen, les élus ADOPTENT les projets de budget primitif 2015.**

*(Le budget de la commune est voté par 18 voix, MM. Malo, Joutel, Lelaumier, Mmes Leber et Marro s'abstiennent pour les raisons ci-dessus invoquées).*

Les crédits budgétaires sont arrêtés aux sommes suivantes :

#### COMMUNE DE GODERVILLE

Section de fonctionnement : 2 202 445.24 €

Section d'investissement : 3 710 200.00 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

#### SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 482 191.43 €

Section d'investissement : 785 719.09 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

#### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de fonctionnement : 28 387.58 €

Section d'investissement : 24 873.10 €

(y compris les restes à réaliser)

Question n° 3 : Détermination des taux de fiscalité :

*Mme Chédru, responsable de la commission finances propose une augmentation des taux de 2 %.*

*Le chiffre de la baisse des dotations est de nouveau évoqué.*

*La réduction des charges liées aux dépenses d'énergie peut être étudiée, il conviendra avant tout d'envisager des travaux d'isolation qui génèrera un retour sur investissement d'une quinzaine d'années. La mutualisation des moyens est également une piste de réduction des dépenses.*

*M. Malo fait remarquer qu'en cette période de crise où le taux d'inflation est quasiment inexistant, il est difficile d'imposer aux contribuables une majoration d'une telle importance.*

*Il est interrogé sur une solution à la baisse des dotations, il avoue ne pas avoir de solutions en la matière.*

**Après débat, les conseillers votent par 18 voix une augmentation des taux de 2 %.**

*(MM. Malo, Joutel, Mme Leber votent contre – M. Lelaumier, Mme Marro s'abstiennent).*

Question n° 4 : Modification du tableau des effectifs :

**Le conseil municipal valide la création de trois postes :**

- **Adjoint administratif 1° classe**
- **Adjoint technique principal 2° classe**
- **Attaché principal.**

*(M. Malo s'abstient sur la création du poste d'attaché principal).*

Question n° 5 : Modification des statuts du SIDESA :

**La modification des statuts du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine-Aval, tendant à valider l'adhésion de la commune de Cottévrard est votée.**

Question n° 6 : Examen des tarifs de cantine et de garderie :

*Mme Chédru rend compte de la réflexion tenue en commission finances.*

*Elle présente un tableau comparatif des tarifs pratiqués sur le territoire communautaire. La ville de Goderville se situe dans la moyenne basse. Elle est la seule commune à pratiquer un tarif maternelle et élémentaire.*

*La piste de réduction du déficit récurrent de la cantine pourrait être une mutualisation avec le service de restauration du collège.*

*M. Fontanié précise qu'il envisage avec le maire de la commune de Valmont intéressé par une mutualisation de ce type un contact avec le Département.*

*Les discussions seront longues. Il conviendra en parallèle de réfléchir au transport des plats cuisinés.*

**A compter du 1° septembre 2015, la participation sollicitée aux familles est fixée de la façon suivante :**

- |                        |                      |                |
|------------------------|----------------------|----------------|
| - <b>maternelle :</b>  | <b>coût du repas</b> | <b>3.11 €</b>  |
| - <b>élémentaire :</b> | <b>coût du repas</b> | <b>3.59 €</b>  |
| - <b>adulte :</b>      | <b>coût du repas</b> | <b>5.15 €.</b> |

*(MM. Malo, Joutel et Mme Leber s'abstiennent).*

M. Fontanié fait part d'une réflexion sur le fonctionnement de la garderie. Le règlement intérieur va être revu, les tarifs seront étudiés en conséquence et éventuellement revus lors d'un prochain conseil municipal.

**Dans le cadre des questions diverses :**

*M. Malo souhaite connaître l'état de la marnière située à proximité de l'angle de la rue de la Chênaie et de la rue St Jacques suite aux investigations réalisées par l'entreprise Duval.*

*M. Géron lui répond que la commune est en l'attente du rapport du bureau d'expertises, toutefois, il déclare que la cavité reste limitée au dessin connu. Le témoignage oral avancé s'avère exagéré. Aucune galerie ne va vers les routes communales. Toutefois, le constat de nombreux effondrements d'argile laisse à penser que le terrain reste fragile.*

*M. Revol fait l'annonce d'un concours de pétanque qui aura lieu le 18 avril prochain à proximité de la salle St Marie, place Godard des Vaux. L'inscription est à faire en mairie. Une participation de 3 € est sollicitée.*

***Séance levée à 20 h 10.***